

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Établissements culturels - Demandes de subventions

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les établissements culturels de la Ville sont susceptibles de recevoir le concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés, dans le cadre de leur activité et notamment l'organisation d'événements artistiques ou d'autres opérations en lien avec leur fonctionnement.

Innovation, numérisation, développement durable

Afin de permettre **un accès à la culture au plus grand nombre**, la Ville de Dijon œuvre à travers ses établissements et services (Musées, Bibliothèques, Archives, Conservatoire, direction de l'action culturelle...) au déploiement de nouvelles politiques culturelles numériques et innovantes.

Elle mène des **actions de mise en valeur de son patrimoine**, de numérisation de ses collections susceptibles de bénéficier du concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés notamment dans le cadre d'appels à projet, d'opérations de mécénat ou dans le cadre du concours

particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales telles que :

- des appels à projet destinés à soutenir des opérations concernant le patrimoine écrit aussi bien pour sa mise en valeur que pour sa numérisation ou pour des services culturels innovants,
- le récolement des collections des musées,
- la numérisation des collections des archives, des musées et des bibliothèques,
- la création de site internet,
- les publications en relation avec les expositions ou hors expositions,
- l'évolution des équipements informatiques,
- la conservation préventive...

Restaurations, acquisitions

Les établissements culturels poursuivent leurs **missions d'étude et d'enrichissement de leurs collections** à travers des acquisitions, des opérations de restaurations, susceptibles de bénéficier du concours financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), de l'État (Ministère de la Culture, Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National notamment pour la Bibliothèque) et de la Région Bourgogne - Franche-Comté.

Certaines restaurations sont également éligibles à un soutien particulier de l'État dans le cadre d'une convention conclue en 2012 avec la Ville pour la gestion des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques du Musée d'Art sacré.

Enfin, dans le cadre de l'activité de son conservatoire à rayonnement régional, la Ville est susceptible de bénéficier de financements de la part de l'État ainsi que des collectivités dont est issue une part importante des élèves du Conservatoire, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques qu'il y a lieu de renouveler régulièrement.

Organisation d'événements culturels et d'actions éducatives

La Ville de Dijon contribue par ailleurs à **assurer l'égal accès de tous à la culture** en mettant en œuvre des actions d'éducation et de diffusion à travers l'organisation de différents événements culturels.

Les musées de Dijon organisent notamment des expositions temporaires autour de thèmes spécifiques, artistiques ou scientifiques, selon la spécialité de chaque établissement.

En 2017, le programme prévisionnel des expositions est le suivant :

- Exposition architecture contemporaine
- Musées en liberté
- Musées hors les murs
- Exposition photos cité de la gastronomie- CIAP
- Exposition St Philibert - oeuvres monumentales

L'intitulé de ces expositions peut être amené à évoluer en fonction de la nature du projet.

Les archives municipales sont parfois également à l'initiative ou en co-réalisation d'expositions. En 2017, sera organisée l'exposition « Une Ville à l'arrière du Front » : la présence américaine à Dijon 1917-1920.

La Bibliothèque municipale programme chaque année diverses manifestations, telles que des lectures et visites (y compris en langue des signes), des cycles cinéma, des rencontres avec des auteurs dans les bibliothèques. Elle organise entre autre les Rencontres littéraires « Clameurs » en juin. Ces rencontres ont pour objectif de valoriser les acteurs du livre, de développer les publics et de faire découvrir la littérature contemporaine. Par ailleurs, elle peut bénéficier dans le cadre de son fonctionnement, d'un soutien au titre du fonds spécial lecture, notamment par le Département de la Côte d'Or.

Les musées proposent, par ailleurs, des services éducatifs et ateliers depuis de nombreuses années permettant aux enfants de Dijon et du département de découvrir différentes disciplines artistiques ou

scientifiques. Conduites en liaison avec l'Education Nationale, ces actions sont complétées par des activités proposées en dehors du temps scolaire.

La Ville de Dijon présente également chaque été l'exposition "Dijon vu par..." qu'elle confie à un ou plusieurs artistes chargé(s) d'exprimer sa vision de notre ville au travers de sa sensibilité particulière et de l'expression artistique qui est la sienne.

La direction de l'action culturelle organise aussi d'autres manifestations mobilisant une grande diversité d'acteurs : Grésilles en fête, Jours de fête à la Fontaine d'Ouche, le festival Nuits d'Orient, les Ecrans de l'Aventure, les rencontres de l'ARP...

L'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Conservatoire accueille plus de 1800 élèves chaque année et est de plus en plus sollicité tant en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion artistique. Classé Conservatoire à Rayonnement Régional, cet établissement contribue, par l'intermédiaire des classes à horaires aménagés et de la filière TMD (technicien de la musique et de la danse), à des dispositifs de formation initiale relevant de la compétence de l'État et d'autres collectivités territoriales, telles que le Département pour les collèges et la Région pour les lycées.

Le Conservatoire assure également la poursuite de la formation artistique spécialisée pour des élèves issus de tout le département, voire de la région, lorsque le conservatoire de leur commune de proximité ne propose pas la totalité du cursus (environ 15 % des effectifs). Il accueille également les élèves dont les études générales les conduisent à Dijon, et qui poursuivent en parallèle une formation artistique.

Par ailleurs, des cours d'arts plastiques sont organisés par le conservatoire en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon. Ils s'adressent aux enfants à partir de cinq ans, aux adolescents et aux adultes, et portent sur les disciplines suivantes : dessin, peinture, dessin de mouvement, modelage, tournage et montage vidéo numérique, prise de vue en studio et traitement des images numériques, design et histoire de l'art. Ce sont ainsi plus de quatre cents personnes qui fréquentent chaque année ces ateliers ; 25% d'entre elles sont domiciliées hors de Dijon. Ces activités sont susceptibles d'être subventionnées, notamment par le Département de la Côte d'Or.

Pour ces différents événements, la Ville est susceptible de recevoir le concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus qui seront menées par ses établissements culturels en 2017, notamment auprès de l'État, des collectivités territoriales et autres organismes ;
- 2 - m'autoriser à répondre à des appels à projet et à faire des demandes de mécénat pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ